

# TERMES ET CONDITIONS GENERALES

## INFORMATIONS DE MISE A JOUR

Date de dernière mise à jour : 7 octobre 2021

Version : 1.0

## SERVICE CONCERNE

Le service One Time Partner (ci-après « **OTP** ») est une initiative de la société Agile Partner S.A (dénomination et forme sociale)

Siège social : 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange

Capital social : 32 000 EUR

RCS Luxembourg : B100258

Représentée par : Sylvain Chery, agissant en qualité de : Administrateur Délégué

Ci-après « **Agile Partner** »

## PREAMBULE

Agile Partner est une société de services informatiques, qui propose des services de conception et réalisation d'applications informatiques ainsi que de conseil et de formation aux individus, équipes et organisation.

Dans le cadre du service OTP, Agile Partner entend agir en tant que conseiller et partenaire méthodologique et technologique auprès de ses clients.

Les présentes Termes et Conditions Générales (ci-après « **TCG** ») ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties concernées par le service OTP et constituent le socle unique et indivisible de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.

## DEFINITIONS

Les termes mentionnés ci-dessous ont la signification suivante dans les présentes TCG :

- « **Client** » : désigne toute personne physique majeure ou morale qui souscrit au service OTP pour ses besoins professionnels.
- « **Données personnelles** » : désigne les données personnelles du Client collectées et traitées par Agile Partner dans le cadre de la souscription au service OTP.
- « **Transaction** » : désigne l'opération qui valide la souscription au service OTP par le Client, sous la forme de prise de rendez-vous pour une consultation en ligne, à compter de la validation du paiement et de la confirmation de l'entretien par courrier électronique au Client.

## OBJET DES TERMES ET CONDITIONS GENERALES

Les présentes TCG régissent le service OTP qui est une solution d'entretiens sur réservation 100% en ligne permettant d'obtenir des réponses à des problématiques spécifiques que peuvent rencontrer des clients. Les entretiens sont réalisés par des employés d'Agile Partner.

Le paiement du service OTP s'effectue soit directement en ligne, soit de manière différée par virement. Le paiement qui doit être effectif avant la tenue de l'entretien, sera confirmé par un accusé de confirmation de paiement émis par Agile Partner par notification électronique au Client pour un paiement par virement ou par un accusé de confirmation d'entretien pour un paiement par CB ou PayPal. Afin que l'entretien puisse se réaliser, cette confirmation est nécessaire.

Toute réservation d'entretien payée en ligne ou par virement implique nécessairement l'acceptation sans réserve des présentes TCG et le fait que l'achat du service OTP est effectué exclusivement dans le cadre de l'activité professionnelle du Client.

## ACCEPTATION DES TERMES ET CONDITIONS GENERALES

Le Client doit lire attentivement ces TCG et les accepter avant de procéder au paiement en ligne ou par virement du service OTP.

Les présentes TCG sont référencées sur la page de description du service OTP au moyen d'un lien et doivent être consultées et acceptées avant de passer la commande. Le Client est invité à lire attentivement, télécharger, imprimer les TCG et à en conserver une copie.

Le Client s'engage à lire les TCG à chaque nouvelle commande d'entretien, la dernière version des TCG s'appliquant à toute nouvelle commande du service OTP.

En cliquant pour payer en ligne ou en effectuant le virement, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les TCG sans limitation ni condition.

## PRIX DU SERVICE

L'offre « Session découverte » est offerte.

Le prix de l'offre « Entretien unique » du service OTP est affiché sur la page de présentation du service, au moment de la confirmation du choix « Entretien unique » ainsi que lors de la réservation du créneau horaire de l'entretien.

Le prix de l'offre « Pack d'entretiens » du service OTP est affiché sur la page de présentation du service, ainsi qu'au moment de la confirmation du choix du « Pack d'entretiens ».

Le prix des offres du service OTP peuvent être modifiés à tout moment par Agile Partner.

## COMMANDE ET UTILISATION DU SERVICE

Le Client peut commander et réserver un entretien de découverte de 30 minutes directement en ligne selon ses besoins et les disponibilités proposées. Le Client ne peut utiliser cette offre qu'une seule fois.

Le Client peut commander et réserver un entretien unique de 1h, soit directement en ligne selon ses besoins et les disponibilités proposées, soit en complétant une demande via le formulaire prévu à cet effet. Dans ce dernier cas, il devra s'être acquitté du montant de la commande avant de pouvoir réserver l'entretien de 1h directement en ligne selon ses besoins et les disponibilités proposées.

Le Client peut commander un pack d'entretiens en complétant une demande via le formulaire prévu à cet effet. Il devra s'être acquitté du montant de la commande avant de pouvoir réserver un entretien de 1h inclus dans le pack, directement en ligne selon ses besoins et les disponibilités proposées.

Les heures d'entretiens incluses dans le « Pack d'entretiens » doivent être utilisées, à compter de la validation de la commande, dans un délai de 3 mois dans le cas d'un « Pack d'entretiens » de 4 heures ou moins et dans un délai de 6 mois dans le cas d'un « Pack d'entretiens » de 8 heures.

L'heure d'entretien incluse dans la formule « Entretien de 1h » doit être utilisée, à compter de la validation de la commande, dans un délai de 3 mois.

## INFORMATION CLIENT

Le Client s'engage à ne commander des heures d'entretien que pour son propre compte. A ce titre, elles ne pourront en aucun cas bénéficier à un tiers.

Dans le cadre de la commande, le Client sera invité à fournir des informations permettant de l'identifier et de réaliser la facture pour le service commandé. A cet effet, il devra remplir le formulaire disponible prévu sur la page concernée du site web d'Agile Partner. Le signe (\*) indique les champs obligatoires qui doivent être remplis a minima pour que la commande du Client puisse être traitée par Agile Partner et que la facture correspondante soit établie.

Lors de la commande d'une des formules OTP, le Client doit notamment fournir les informations suivantes : nom, prénom, courrier électronique, téléphone, adresse (n° de voie, voie, code postal, ville et pays).

Dans le cas où le Client désire qu'une personne morale soit facturée, il devra fournir les informations complémentaires suivantes : Nom de l'entreprise (ou raison sociale) et numéro de TVA.

## PROCEDURE DE COMMANDE

Les commandes pour bénéficier d'une des formules OTP sont passées directement sur la page concernée du site web d'Agile Partner.

Pour passer une commande, le Client doit suivre les étapes décrites ci-dessous.

Le Client choisit la formule de service qu'il désire : entretien unique de 1h ou pack d'entretiens de 4 ou 8 heures.

Une fois la formule choisie, le Client peut passer à l'étape de confirmation de son choix en cliquant sur le bouton « Je choisis » prévu à cet effet. Durant cette étape, le Client peut également modifier son choix à sa convenance.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter au Client afin qu'il puisse confirmer son choix :

- 1) Choix de la formule « Entretien unique de 1h » avec paiement par CB ou PAYPAL
  - Le Client sélectionne le choix de la thématique qu'il désire aborder
  - Le Client clique sur le bouton « Sélectionner le créneau horaire » prévu à cet effet.
  - Une nouvelle page de sélection du créneau horaire est affichée
  
- 2) Choix de la formule « Entretien unique de 1h » avec paiement par virement bancaire
  - Le Client saisit les informations de facturation
  - Le Client sélectionne le choix de la thématique qu'il désire aborder
  - Le Client clique sur le bouton « Confirmer et envoyer » prévu à cet effet.
  - Un message est affiché confirmant que la demande du Client a bien été envoyé aux interlocuteurs concernés au sein d'Agile Partner
  
- 3) Choix d'une des formules « Pack d'entretiens de 4h » ou « Pack d'entretiens de 8h »
  - Le Client saisit les informations de facturation
  - Le Client clique sur le bouton « Confirmer et envoyer » prévu à cet effet.
  - Un message est affiché confirmant que la demande du Client a bien été envoyé aux interlocuteurs concernés au sein d'Agile Partner

Dans le cas où le Client a choisi « Entretien unique de 1h avec paiement par CB ou PAYPAL » :

- dans premier temps, il passe à l'étape de planification de son entretien où il lui est demandé de sélectionner une date et un créneau horaire à sa convenance et de confirmer son choix
- une fois que la date et l'heure de son entretien sont confirmées, il passe à l'étape de confirmation de sa commande où il lui est demandé :
  - d'indiquer son nom, son courrier électronique et une brève description de sa problématique, son numéro de mobile pour l'envoi d'un SMS
  - de prendre connaissance et d'accepter les TCG
  - de cliquer sur le bouton « Payer avec PayPal » afin d'effectuer le paiement du total montant requis soit par CB, soit via un compte PayPal.
  - de cliquer sur le bouton « Confirmer l'évènement »
- dès que la commande est confirmée, il reçoit un courrier électronique lui indiquant la date et heure de l'entretien ainsi que le courrier électronique de la personne qui sera son interlocuteur durant l'entretien

Dans le cas où le Client a choisi « Entretien unique de 1h avec paiement par virement », « Pack d'entretiens de 4h » ou « Pack d'entretiens de 8h » :

- dans un premier temps, Agile Partner fera parvenir par courrier électronique une facture au Client accompagnée des TCG
- une fois la facture reçue, le Client devra s'acquitter du total du montant requis en effectuant un virement sur un des comptes bancaires mentionné sur la facture ou dans la section « Conditions de paiement » des présentes TCG. Le paiement de la totalité du montant indiqué vaut pour acceptation des TCG.

- dès que le virement aura été reçu et validé par Agile Partner, le Client recevra par courrier électronique les informations nécessaires pour choisir et confirmer la date et l'heure de son entretien
- après avoir planifié et confirmé son entretien, le Client recevra un courrier électronique lui indiquant la date et heure de l'entretien ainsi que le courrier électronique de la personne qui sera son interlocuteur durant l'entretien

La commande sera définitivement validée dès que le Client aura intégralement payer le prix de la formule qu'il aura commandée.

## FACTURATION

Dans le cas où le Client a confirmé un choix de formule avec paiement par virement bancaire (i.e. « Entretien unique de 1h avec paiement par virement », « Pack d'entretiens de 4h » ou « Pack d'entretiens de 8h »), il recevra l'original d'une facture dont il devra s'acquitter.

Dans le cas où le Client a confirmé une formule d'Entretien unique de 1h avec paiement par CB ou PAYPAL », il recevra l'original d'une facture acquittée.

La facture étant envoyée par courrier électronique, le Client devra s'assurer que l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de commande est correcte.

## OBLIGATIONS DE MOYENS

En sa qualité de conseil, la société Agile Partner a une obligation de moyen quant à l'exécution de la mission qui lui est confiée. Il ne saurait lui être fait grief respectivement en cas d'inexécution ou d'exécution incomplète de la mission ou si son exécution s'avère impossible.

Agile Partner mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre le résultat escompté sans garantie sur le résultat obtenu.

## CONDITIONS DE RETRACTATION ET D'ANNULATION

La vente du service OTP s'effectuant entre professionnels, aucun droit de rétractation ou d'annulation ne sera accordé à compter du paiement de la commande par le Client.

En conséquence, dès lors que le Client aura formellement accepté une commande en s'acquittant du prix de la formule qu'il aura choisi, il ne pourra plus annuler ou modifier sa commande. Il pourra toutefois reporter un entretien dans la limite du délai de l'utilisation du service défini : 3 mois pour un « Entretien unique de 1h » ou d'un « Pack d'entretiens de 4h » et 6 mois pour un « Pack d'entretiens de 8h ».

La politique d'annulation ne s'appliquera pas en cas d'annulation par le Client causée par des cas de force majeure ou si l'annulation est due à un manquement par Agile Partner à l'une de ses obligations contractuelles. Dans ce cas, Agile Partner remboursera les frais payés d'avance par le Client envers Agile Partner quelle que soit la date d'un report ou d'annulation et aucune autre pénalité ne sera due par le Client.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables dans les 30 jours à compter de la date de réception de la facture. En cas de non-paiement dans le délai prédéfini, Agile Partner se réserve le droit d'interrompre l'exécution du contrat. Tout montant payé n'est pas remboursable.

Les prix présentés sont valables au moment de l'achat de la formule et pour toute la durée des entretiens faisant partie de la formule achetée, tous frais inclus et pour des prestations au Luxembourg. Pour tout déplacement hors du Luxembourg, les frais de déplacement et d'hébergement éventuels seront refacturés au Client.

Tous les prix de nos formules sont hors TVA.

Sauf indication contraire, nos factures sont payables par virement sur l'un des comptes suivants :

- BCP : IBAN LU10 0250 0460 4783 9000 (BIC : BMECLULL)
- BCEE : IBAN LU73 0019 1855 2083 9000 (BIC : BCEELULL)
- CCP : IBAN LU69 1111 2543 8551 0000 (BIC : CCPLULL)
- CIC : IBAN FR76 3008 7333 0100 0663 1250 165 (BIC : CMCIFRPP)

La société Agile Partner se réserve le droit de résilier le contrat entre les parties à tout moment en cas de non-paiement, ou non-respect d'une obligation contractuelle. La résiliation sera effective et de plein droit dans les 15 jours suivant une mise en demeure restée infructueuse.

Nos tarifs sont sujets à révision automatique en fonction de l'évolution de l'indice des salaires luxembourgeois, qui est de 834,76 au 1er janvier 2021.

## NON-SOLLICITATION

Sauf accord écrit au préalable entre les deux parties, le Client et Agile Partner renoncent à engager ou à faire travailler directement ou par personnes interposées, les collaborateurs de chacune des parties qui sont impliqués dans l'exécution du présent contrat.

Cette clause reste valable pendant toute la durée d'exécution du présent contrat et pendant les 12 (Douze) mois suivants la fin des prestations.

Dans le cas où le Client et/ou Agile Partner ne respecterait pas cet engagement, il se rendra automatiquement redevable envers l'autre partie d'une indemnité fixée dès à présent et forfaitairement à un montant égal à 100 000 EUROS.

Rien dans le présent article n'empêche le Client d'offrir un emploi qui répondent à une sollicitation générale d'embauche ne visant pas spécifiquement tel employé ou contractant.

## COMMUNICATION

Agile Partner aura le droit de communiquer sur sa collaboration avec le Client et le projet décrit ci-dessus, sous toute forme et sur tout support.

Le contenu de toute communication exclut toute information qui peut ou devrait être protégée par un dépôt de propriété industrielle, au plus tôt jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet dudit dépôt.

Toute communication sera soumise à l'accord écrit du Client avant publication, qui en assume l'entière responsabilité.

## CONFIDENTIALITÉ

Pour les besoins de ce contrat « information confidentielle » comprend

- a) Toute information désignée comme telle par le Client lors de ou avant sa transmission à Agile Partner, et
- b) Toute information désignée comme telle par Agile Partner lors de ou avant sa transmission au Client.

Agile Partner s'interdit de communiquer à quiconque et s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenues confidentielles toutes les « informations confidentielles » écrites ou orales ou les données informatiques, et de quelque nature qu'elles soient, qu'il aura reçues du Client ou dont il aurait eu connaissance lors de l'exécution des prestations réalisées pour son compte.

Les obligations d'Agile Partner dans le cadre de ce contrat ne concernent pas des informations qui :

- a) appartiennent au domaine public au moment de leur transmission, ou
- b) sont successivement connues par le public sans faute d'Agile Partner ;
- c) ont été découvertes ou créées par Agile Partner avant la transmission par le Client;
- d) ont été obtenues par Agile Partner par des moyens légaux d'autres sources que le Client ou ses représentants ;
- e) sont divulguées par Agile Partner avec l'approbation écrite du Client;
- f) entrent comme références nécessaires dans le cadre d'une réponse à appel d'offre.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour les besoins de ce contrat la « propriété intellectuelle » comprend :

- a) les droits de propriété intellectuelle identifiés par le Client lors de leur transmission à Agile Partner, dans le cadre d'un appel d'offre et/ou de l'exécution des prestations réalisées par Agile Partner pour son compte;
- b) les droits de propriété intellectuelle identifiés par Agile Partner lors de leur transmission au Client, dans le cadre d'une réponse à appel d'offre et/ou de l'exécution des prestations réalisées pour le compte du Client ; et
- c) tout dessin, modèle, droit d'auteur, invention, secret industriel, base de données, procédé, algorithme et autre(s) réalisation(s) de caractère technique ou artistique, découvert ou créé par Agile Partner lors de l'exécution des prestations réalisées pour le compte du Client.

La propriété intellectuelle définie à l'alinéa a. est la propriété du Client. La propriété intellectuelle définie aux alinéas b. et c. est la propriété d'Agile Partner.

La propriété intellectuelle de chaque partie constitue une « information confidentielle », jusqu'à sa publication consentie ou statutaire.

Suite à l'exécution des prestations réalisées pour le compte du Client, et sous réserve du paiement des factures d'Agile Partner, Agile Partner s'engage :

- a) au minimum, à accorder au Client une License non-exclusive et libre de redevance(s) au titre de la propriété intellectuelle définie à l'alinéa c., pour une durée qui ne saurait dépasser l'existence des droits sur lesquels la License est accordée ; et
- b) sujet à accord préalable avec le Client, à céder la propriété intellectuelle définie à l'alinéa c. par acte de cession, identifiant le montant total des factures d'Agile Partner à titre de considération financière